

Les demandes d'enregistrement de marques liées au COVID-19 se multiplient dans le monde entier

30.04.2020 3 minutes de lecture

Auteurs

Antonella Carminatti

Des mots tels que coronavirus et COVID-19 intègrent le quotidien d'une grande partie de la population mondiale depuis que la pandémie provoquée par le SARS-CoV-2 a atteint des proportions globales. C'est à présent le sujet dominant dans les médias, les gouvernements et les conversations. Ainsi, comme on pouvait s'y attendre, cette question a également touché le secteur de l'enregistrement de marques par des Instituts de Propriété Intellectuelle.

D'innombrables demandes d'enregistrement de marques liées à la pandémie ont été présentées ces derniers mois dans divers pays. Ces marques visent à protéger toutes sortes de produits ou services – des vaccins aux médicaments aux services d'alimentation, en passant par les magazines, les services financiers, les vêtements et les services liés à l'éducation. À titre d'exemple, on peut trouver des demandes d'enregistrement pour **CORONAVIRUS** ou **CORONA VIRUS** aux États-Unis, au Mexique, en Australie, en Argentine et dans l'Union Européenne; ainsi que pour **COVID 19** aux États-Unis, en Allemagne, au Portugal et en Espagne. Au Brésil, une demande pour **CORONAVÍRUS** sollicitant la protection, parmi d'autres services, pour le "commerce de préparations pharmaceutiques", a été relevée.

Il est possible que des discussions sur l'exclusivité des marques surgissent dans plusieurs des cas cités ci-dessus. Dans ce cas, la question sera la suivante: cette personne ou entreprise pourra-t-elle détenir l'exclusivité sur CORONAVIRUS ou COVID 19 pour les produits ou services revendus? De telles discussions pourront également surgir à propos de marques dans lesquelles les termes CORONAVIRUS et COVID sont utilisés pour décrire le domaine d'action de la marque, comme dans les demandes d'enregistrement de **CORONAVIRUS TAX AMNESTY PROGRAM**, **COVID-VENTURES** et **COVID CARE** aux États-Unis.

Plusieurs marques sollicitées dans le monde visent à transmettre un message positif aux consommateurs, comme **I WILL SURVIVE COVID-19** au Bénélux et **CORONAVIRUS 2020 PANDEMIC SURVIVOR, I SURVIVED CORONAVIRUS** et **I BEAT THE CORONAVIRUS** aux États-Unis. D'autres associent la pandémie à divers faits politiques, comme **COVID-19 TAKES DOWN COVFEFE** et **COVID PRO QUO** aux États-Unis, en allusion à des événements récents concernant le président de ce pays.

À l'inverse, on observe l'existence de demandes d'enregistrement de marques pouvant être considérées de "mauvais goût" ou "insensibles", en tenant compte des effets de la pandémie dans le monde. Parmi elles, **COVID-19**, **CORONAVIRUS: MADE IN CHINA**, **COVID-19 INFECTED**, **CORONABABY**, **COVID-19 BABY**, **COVID KID**, **CLASS OF COVID-19**, **PLEASE, VIRUSES** et **WARNING MY RIDE IS SICKER THAN THE CORONAVIRUS** aux

États-Unis et, en Chine, **HUOSHENSHAN** et **LEISHENSHAN** (noms d'hôpitaux chinois construits en un temps record à Wuhan pour le combat contre le COVID-19) et **LI WENLIANG** (nom du médecin chinois qui a été le premier à alerter les autorités à propos du COVID-19). Les demandes d'enregistrement chinoises ont d'ores et déjà été rejetées par l'Institut de Propriété Intellectuelle local, qui les a considérées offensives.

Ce texte fait partie de la lettre d'information: "**Le COVID-19 et ses impacts sur la Propriété Intellectuelle et la Protection des Données**". Cliquez sur le titre pour lire tout.

Photo: ArthurHidden/Freepik

Des professionnels qui allient vision juridique et compréhension du marché



Antonella Carminatti